

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois

Proposition de compte rendu de la réunion SAGE Sambre « Commission Locale de l'Eau » du 27 avril 2007

ORDRE du JOUR

- Validation de l'état des lieux du SAGE
- Bilan des groupes de travail
- Questions diverses

Etaient présents :

Représentants de la structure porteuse du SAGE

Nom, Fonction	Organisme
Madame ORANGER-DUBOIS, Directrice Adjointe	Parc naturel régional de l'Avesnois
Mademoiselle PARIS, Chargée de mission	Parc naturel régional de l'Avesnois
Monsieur LE MENN, Assistant d'étude	Parc naturel régional de l'Avesnois
Mademoiselle GUILLON, cartographe	Parc naturel régional de l'Avesnois
Madame DELHAYE, Secrétaire	Parc naturel régional de l'Avesnois

Représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux 11 représentants sur les 22 membres du collège

Nom, Fonction	Organisme
Monsieur RAOULT, Président de la CLE	SIDEN France
Madame STIEVENART, Vice-Présidente de la CLE, Présidente du Syndicat Mixte des Espaces Naturels Régionaux	Conseil Régional Nord Pas de Calais
Monsieur DORCHIES	Syndicat mixte du Val de Sambre
Monsieur GAVERIAUX, Vice-Président de la CLE	Communauté de Communes Rurales des deux Helves
Monsieur ANCEAU, Maire d'Etroeungt	Communauté de Communes du Pays d'Avesnes
Monsieur BETHENCOURT, Maire de Liessies	Syndicat mixte du Parc du Val Joly
Monsieur BOLLE, Maire de Limont-Fontaine	Communauté de Communes Sambre-Avesnois
Madame DELADOTRE*	SIDEN France
Monsieur DELTOUR, Vice-Président	Syndicat intercommunal pour l'aménagement et l'entretien des cours d'eau de l'Avesnois
Monsieur GRIMBERT, Conseiller municipal d'Anor	Communauté de Communes Action Fourmies et Environs

Monsieur HENNEQUART, Maire de Mazinghien	Mairie de Mazinghien
Monsieur LEBECQ, Maire de Semeries	Communauté de Communes du Pays d'Avesnes
Madame LEJUSTE, Maire de Colleret	Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre
Monsieur ROCHE, Maire de Rousies	Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre
Monsieur SIMON*	SIDEN France

* Non membre de la CLE, ni titulaire, ni suppléant

Représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations
8 représentants sur les 11 membres du collège

Nom, Fonction	Organisme
Monsieur BARAS, Vice-Président de la CLE	Fédération du Nord pour la pêche et la protection du milieu aquatique
Monsieur BOURGUELLE*	Fédération Nord Nature
Monsieur CARTIEAUX, Président	Association de Développement Agricole et Rural de Thiérache Hainaut
Monsieur COLLIN, Président	Association des propriétaires fonciers et bailleurs du Nord
Monsieur DANLOUX	Fédération Nord Nature
Monsieur DE CHAMBURE, Vice-Président	Association des propriétaires fonciers et bailleurs du Nord
Monsieur FINELLO	UNICEM (Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de Construction)
Monsieur GEORGE	Associations Syndicales Autorisées de Drainage
Monsieur PINELLE	Fédération Départementale des Chasseurs du Nord
Monsieur SERET	Chambre d'agriculture du Nord
Monsieur SKIERSKI, Vice-Président	Fédération du Nord pour la pêche et la protection du milieu aquatique

* Non membre de la CLE, ni titulaire, ni suppléant

Représentants de l'Etat et de ses établissements publics
7 représentants sur les 11 membres du collège

Nom	Organisme
Monsieur CEREZO	DRIREN Nord Pas de Calais
Monsieur DELBARRE	Voies Navigables de France
Monsieur LEGRAND	Conseil Supérieur de la Pêche
Monsieur LOISEL	Service Navigation Nord-Pas-de-Calais
Monsieur MARTIN	DDAF du Nord
Monsieur PASTERNAK	Office National de la chasse et faune sauvage
Monsieur SCRIBE	Conseil Supérieur de la Pêche
Monsieur VITRANT	DDE du Nord

Avec 26 titulaires présents ou représentés, le quorum (30 titulaires présents ou représentés) n'est pas atteint.

Introduction de **Monsieur RAOULT**, président de la CLE :

Monsieur RAOULT remercie les membres de l'assemblée pour leur présence, il procède ensuite à l'appel et présente l'ordre du jour.

I- Validation de l'état des lieux du SAGE : présentation de Perrine PARIS

Il y a 3 phases dans un SAGE :

- phase préliminaire
- phase d'élaboration (elle-même en 6 étapes : Etat des lieux, Diagnostic global, Tendances et scénarios, Choix de la stratégie, Les produits du SAGE, Validation finale)
- phase de mise en œuvre et de suivi.

Nous en sommes à la deuxième phase depuis le 2 décembre 2004, date d'installation de la CLE.

Depuis, il a été demandé de concilier la rédaction du SAGE (état des lieux) et les actions concrètes de sensibilisation... L'équilibre n'est pas aisé.

Méthodologie de l'état des lieux

L'état des lieux est une description du fonctionnement et de l'état des milieux, des usages et des acteurs associés alors que le diagnostic permet, à partir de l'état des lieux, d'identifier les causes de dysfonctionnement de la ressource en eau et des milieux aquatiques que ce soit au niveau qualitatif que quantitatif.

Pour l'état des lieux, chaque thème (qualité des eaux superficielles, agriculture, industrie...) a été abordé de manière approfondie dans un document spécifique. Il a été rédigé à partir des données disponibles. Un appel aux acteurs du SAGE pour obtenir des données a été réalisé en groupe de travail à partir de 2004, puis cela a fait l'objet de courriers de relance. Une analyse a été réalisée par nos soins. Celle-ci a été corrigée, amendée voire re-rédigée par des experts de la thématique (une dizaine par thème). Il s'agit de dresser les points forts et faibles du territoire quant à la gestion de la ressource en eau.

Etat des lieux : les thèmes abordés (cf. texte et diaporama ci-joints)

I – Présentation générale du bassin versant

II – L'état de la ressource en eau superficielle

La qualité des cours d'eau

L'état de la ressource piscicole

Risque d'inondation & Gestion quantitative des eaux superficielles

III – L'état de la ressource en eau souterraine

Les prélèvements d'eau

L'alimentation en eau potable

Qualité, quantité et vulnérabilité des eaux souterraines

IV – Les milieux aquatiques

Les zones humides

Les plans d'eau

L'entretien des cours d'eau

Les loisirs liés à l'eau

V – Les flux de pollution et leurs origines

L'assainissement domestique

L'agriculture

L'industrie

Les épandages

Diagnostic

Pour le diagnostic, nous avons voulu que la rédaction soit partagée avec l'ensemble des acteurs du SAGE intéressés. Une première version est réalisée par nos soins en croisant les résultats des différents états des lieux. En groupe de travail, après une information sur notre analyse, nous demandons à chacun (en petit groupe) de réaliser une analyse à partir de ses propres connaissances. Par exemple : quels sont les points positifs et négatifs de l'activité humaine sur la qualité des cours d'eau du territoire sur le bassin versant de la Sambre ? Le croisement de ces 2 types d'analyses constitue un diagnostic qui est corrigé par le groupe de travail.

Une première réunion sur le diagnostic a eu lieu le 23 novembre 06. Elle a permis de mettre en relation l'activité humaine (agricole, assainissement, industrie, épandage..) avec la qualité des cours d'eau. La rédaction de la synthèse de ce travail est en cours. Une proposition de diagnostic sera envoyée pour correction à l'ensemble des personnes présentes et/ou intéressées.

Les réunions de diagnostic sur les autres thèmes (eaux souterraines, milieux aquatiques...) se dérouleront en mai 2007.

Réactions

Monsieur MARTIN estime que la problématique des zones humides doit être prise en compte par les documents d'urbanisme (PLU) afin de préserver ces milieux particuliers. Il pense d'autre part que les SAGE sont des outils privilégiés de sensibilisation des maires pour préserver les zones humides.

Monsieur DANLOUX signale que la société OKOIL, à l'origine de rejets de déchets ultimes sur la commune de Wallers Trélon, n'a pas été prise en compte dans la fiche d'état des lieux consacrée à l'industrie.

Perrine PARIS répond que cette fiche a été rédigée à partir des données de la DRIRE, qui concernent uniquement les industries soumises à autorisation. Bien entendu toutes les entreprises non soumises à autorisation sont également des sources potentielles de pollution, mais nous ne disposons pas de données à leurs propos.

Monsieur RAOULT remercie Perrine PARIS et son équipe pour le travail de synthèse réalisé. Il précise que ce qui vient d'être présenté est un état des lieux et non un programme de mesures. De plus, avec les décrets de la loi sur l'eau qui vont paraître à un rythme élevé, les données relatives à l'eau vont évoluer. L'état des lieux du SAGE constitue une photographie du bassin versant à un instant donné et une base de travail pour la suite.

Monsieur CARTIEAUX fait remarquer que les données qui ont servi à la rédaction de la fiche d'état des lieux sur l'agriculture ne sont plus actualisées notamment par rapport à l'évolution de l'agriculture avec les PMPOA (Plan de Maitrise des Pollutions d'Origine Agricoles).

Perrine PARIS répond qu'effectivement les données disponibles les plus récentes datent du dernier recensement général agricole de 2000.

Monsieur RAOULT estime que la question posée par Monsieur CARTIEAUX est pertinente. Cependant, il faut bien s'arrêter à un moment donné et se mettre d'accord. Par contre il sera nécessaire d'actualiser régulièrement l'état des lieux par la réalisation de rapports d'étape, notamment concernant les PMPOA.

Monsieur DANLOUX remercie le PNR Avesnois pour avoir accepté et intégré une partie des remarques qu'il avait formulées sur l'état des lieux. Toutefois, il indique que la Fédération Nord Nature n'accepte pas les chiffres avancés pour les bilans quantitatifs dans la fiche d'état des lieux intitulée « Etat qualitatif, état quantitatif et vulnérabilité des eaux souterraines sur le bassin versant de la Sambre ».

Monsieur RAOULT confirme que les bilans quantitatifs des aquifères présentés dans cette fiche sont approximatifs mais que les connaissances vont être améliorées, notamment grâce aux études qui vont être menées par le SIDEN et la Société Eau et Force. Toutefois, on ne peut pas attendre les résultats de ces études pour avancer.

Monsieur RAOULT considère que ces données sont effectivement très importantes, notamment pour savoir si l'on peut autoriser de nouvelles demandes de prélèvements pour l'alimentation en eau potable.

Perrine PARIS précise que ce manque de données pose problème au SDPE du Nord (Service Départemental de Police de l'Eau, anciennement MISE) pour instruire les demandes d'autorisation de prélèvement, et qu'en conséquence il a demandé au BRGM (Bureau de la Recherche Géologique et Minière) de réaliser des bilans scientifiques sur l'ensemble des aquifères du Nord.

Monsieur DANLOUX demande à être associé à ces études.

Monsieur LOISEL ajoute que l'alimentation des cours d'eau par les nappes n'a pas été prise en compte dans cette fiche sur les eaux souterraines. Or, du fait de la contribution des nappes au débit des cours d'eau, la gestion des nappes et des cours d'eau doit être réalisée en corrélation.

Monsieur DANLOUX précise que ce phénomène est mineur par rapport à l'alimentation des nappes par les cours d'eau et que la Fédération Nord Nature a avancé en commission carrière des chiffres pour les prélèvements d'eaux d'exhaures.

Monsieur MARTIN indique que la fiche d'état des lieux sur l'assainissement soulève beaucoup de difficultés par rapport au raccordement des habitants. Mais il souhaiterait aller au bout du raisonnement. En effet, le non raccordement, avant d'être un problème réglementaire, est surtout un problème social et financier, ce qui n'apparaît pas dans l'état des lieux du SAGE. Beaucoup de personnes ne peuvent pas réaliser les travaux de raccordement car ils sont très coûteux. Il est important que cet élément apparaisse dans la fiche d'état des lieux. Le SAGE doit permettre de sensibiliser à cette problématique et devrait prévoir une ligne budgétaire à ce propos.

Monsieur RAOULT répond qu'effectivement les chiffres du SIAN sont les suivants : 1/3 de la population est bien raccordée, 1/3 l'est mal et 1/3 ne l'est pas du tout. La loi oblige à se raccorder mais cela engendre de grandes difficultés financières, car un raccordement coûte environ 3 000 euros. Des politiques d'aide existent à l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et au Conseil Général du Nord, mais les budgets sont limités. Il est prévu par le prochain programme de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, qu'avant de financer les nouvelles tranches d'assainissement, une politique de sensibilisation des habitants soit menée pour réaliser le maximum de raccordements lors de la pose du tuyau.

Monsieur DANLOUX demande s'il est possible d'obtenir un ordre de grandeur des volumes rejetés par les stations de relèvement et les déversoirs d'orage.

Monsieur RAOULT répond que logiquement si la station de relèvement fonctionne bien, elle ne provoque aucune perte dans le milieu naturel. Par contre, le gros problème c'est bien les déversoirs d'orage, qui rejettent toute la pollution accumulée dans les tuyaux directement dans les cours d'eau.

Monsieur HENNEQUART demande si la nouvelle loi sur l'eau du 30 décembre 2006 institue une augmentation de 25 % du prix de l'eau.

Monsieur RAOULT répond qu'effectivement la loi sur l'eau autorise une augmentation du prix de l'eau mais que l'Agence de l'eau Artois-Picardie prévoit une augmentation de 2 à 5 % alors que les autres Agences réalisent des augmentations de plus de 20 %. Le SIDEN France n'a pas prévu une telle augmentation du prix de l'eau. Mais, pour être en accord avec la Directive Cadre sur l'Eau, beaucoup d'efforts sont encore à faire donc le prix de l'eau va augmenter.

L'état des lieux du SAGE est adopté par l'assemblée.

Monsieur RAOULT conclut cette première partie de réunion. Il estime que sur le bassin versant de la Sambre les travaux d'assainissement ont relativement bien avancé par rapport aux territoires voisins. Par contre, concernant la mise en œuvre des SPANC il reste beaucoup de travail à faire. De plus, il va falloir créer des outils territoriaux capables de mettre en œuvre le SAGE.

En effet, aujourd'hui il n'existe pas de structure qui pourrait mener les actions du SAGE à l'échelle du bassin versant de la Sambre. Il existe un seul syndicat d'entretien de cours d'eau, le syndicat des 2 Helves (SIAECEA). De ce fait, les maires des communes n'appartenant pas à ce syndicat ont de grandes difficultés à mener leurs projets à l'échelle d'un cours d'eau. Sur la Solre par exemple, les travaux de réduction des risques d'inondation ne peuvent pas être réalisés pour l'instant, faute d'un accord entre les différentes structures intercommunales du bassin de la Solre et de l'absence d'un interlocuteur unique face aux partenaires financiers.

Ainsi, au cours des réunions de la CLE et des groupes de travail du SAGE de la Sambre, est apparue la nécessité de créer un outil unique à l'échelle du bassin versant de la Sambre. Le bureau de la CLE envisage donc la création d'un Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) sur ce territoire, mais avant de lancer la démarche, Monsieur RAOULT souhaite, avec une délégation d'élus du bassin versant de la Sambre, rencontrer d'autres élus et techniciens qui ont monté ce type de projet.

Ainsi, un voyage d'étude est prévu en juin 2007 pour visiter l'Etablissement Public d'Aménagement de la Meuse et de ses Affluents à Charleville-Mézières, étudier son fonctionnement et tirer profit de leur expérience.

Monsieur DORCHIES pense qu'il serait intéressant de faire une réunion de la CLE spécifiquement sur le thème de l'EPTB, à titre d'information.

Monsieur RAOULT donne la parole aux Vice-Président(e)s afin qu'ils présentent le bilan de leur groupe de travail.

II- Bilan des groupes de travail: Présentation des Présidents des groupes de travail

Groupe Eaux Souterraines

Président : M. GAVERIAUX, Maire de Grand Fayt

Projet de reconquête de la qualité de l'eau sur le site de Saint Aubin – Sars Poterie

Objectif

- Diminuer les pollutions des eaux souterraines
- Accompagner la profession agricole, les communes, les gestionnaires de la voirie, les gestionnaires de l'assainissement... dans leurs changements de pratique

Maître d'ouvrage

Régie SIDEN France

Sur 8 communes

Beugnies, Dimont, Lez Fontaine, Saint Aubin, Sars Poteries, Semousies, Floursies, Doulers

Partenaires

GRAPPE (Groupe Régional d'Action contre la Pollution phytosanitaire des eaux), PNR Avesnois, Chambre d'Agriculture du Nord, ADARTH (Association de Développement Agricole et Rural de la Thiérache Hainaut), GABNOR (Groupement des Agriculteurs Biologiques du Nord Pas de Calais), Pays Sambre Avesnois, Agence de l'Eau Artois Picardie (AEAP), FREDON (fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles)

Un programme en 3 phases

- Phase 1 : diagnostics pour identifier et mobiliser l'ensemble des acteurs locaux pouvant agir pour préserver la ressource en eau et pour caractériser les comportements inadéquats avec la protection et la restauration de la qualité des eaux souterraines.
- Phase 2 : plan d'actions, qui consistera à accompagner les différents acteurs afin de concrétiser les améliorations issues des diagnostics (formation, accompagnement technique, soutien financier, aides à l'investissement en matériel...).
- Phase 3 : mesures et plan d'action étendus aux zones vulnérables du bassin versant

Avancées

Les diagnostics chez les agriculteurs, les gestionnaires des espaces verts et des voiries ainsi que chez le gestionnaire de l'assainissement (SIAN) sont en cours.

Prochaine réunion

Vendredi 11 mai 2007 après-midi

Groupe Eaux Superficielles

Président : M. DORCHIES, Représentant du Syndicat Mixte du Val de Sambre (SMVS)

Lancement d'une étude sur réalisation d'un schéma cohérent d'intervention et de gestion des milieux aquatiques du bassin versant de la Sambre

Contexte

Le bassin versant est riche en cours d'eau et en milieux aquatiques que ce soit en nombre ou en terme de biodiversité. Ils ont fait l'objet de nombreux inventaires que ce soit floristiques ou faunistiques et ceci par divers partenaires : Fédération de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques du Nord, Agglomération Maubeuge Val de Sambre, Parc naturel régional de l'Avesnois...

Ainsi, même si un travail de synthèse doit être mené, nous avons une bonne connaissance floristique et faunistique de ces milieux. Par contre, la confrontation de ces enjeux avec ceux du risque inondation et des évolutions socio-économiques du bassin versant a été très peu étudiée.

Il s'agit ici de se projeter vers l'avenir afin de proposer une stratégie d'aménagement du bassin versant de la Sambre. Ce schéma d'intervention et de gestion des milieux aquatiques sur le bassin versant, décliné par secteur, permettra d'intégrer globalement les enjeux de ces milieux et de proposer aux élus, aux structures en ayant la maîtrise d'ouvrage et à la CLE une carte qui identifierait les zones à protéger en priorité, à réhabiliter, à gérer avec des propositions concrètes et chiffrées.

Objectif

- protéger les personnes et les biens contre les dégâts des crues
- préserver et restaurer des milieux écologiques et paysagers (sans omettre les annexes fonctionnelles)
- concilier les usages
- répondre aux prescriptions de l'article 212 de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 qui énonce que « Le SAGE comporte un plan d'aménagement et de gestion durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques ».

Périmètre

L'ensemble du bassin versant de la Sambre

Une étude en 3 phases

- Phase 1 : synthèse, notamment cartographique, des études écologiques, hydrauliques et socio-économiques
- Phase 2 : proposer une carte du bassin versant découpée en secteur homogène et proposer par secteur des enjeux et des objectifs spécifiques à la zone.
- Phase 3 : programme d'actions par secteurs, estimations des coûts et analyse juridique d'une maîtrise d'ouvrage globale sur le bassin versant (EPTB : Etablissement Public Territorial de Bassin)

Avancée

Le marché a été considéré comme infructueux, il sera relancé dans 15 jours.

Groupe Milieux Aquatiques

Président : M. BARAS, Président de la Fédération de Pêche et de la Protection du Milieu Aquatique du Nord

Cartographie précise des zones humides

Contexte

Les zones humides jouent un rôle majeur pour la rétention, la régulation hydraulique et l'épuration mais constituent également des réservoirs de biodiversité importants. Malheureusement, les plaines du bassin versant de la Sambre ont vu leurs zones humides diminuer de manière importante depuis 30 ans. Leur préservation est un des enjeux du Schéma d'Aménagement et de Gestion des eaux du bassin versant de la Sambre (SAGE Sambre).

Dans le cadre du SAGE, un groupe d'expert sur les zones humides, composé des services de l'Etat concernés (DIREN, Agence de l'Eau Artois Picardie, CSP et MISE), de scientifiques (conservatoire botanique de Bailleul, GON...) et des usagers (propriétaires fonciers, agriculteurs, FDAPPMA 59, Chasseurs de gibiers d'eau...) s'est réuni régulièrement depuis 2005. Il a effectué une synthèse de l'ensemble des données de terrain existantes sur le bassin versant. Or il s'est avéré que le Val de Sambre est pauvre en données alors, qu'à l'avis de tous, c'est un secteur riche en zones humides.

Ainsi le groupe d'experts a proposé qu'une étude soit réalisée spécifiquement sur le périmètre de la crue centennale (zone préférentielle de localisation des zones humides) conformément à la disposition C2 du SDAGE (« *Faire réaliser au niveau des SAGE une étude écologique avec un inventaire faunistique et floristique des milieux terrestres et aquatiques* »)

Ce travail d'inventaire est la première étape indispensable à la sensibilisation des acteurs locaux sur leur rôle. Les résultats seront utilisés dans le cadre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de la Sambre pour apporter des solutions concrètes afin de protéger, gérer ou restaurer ces zones humides.

Objectif

L'objectif général est de protéger, gérer ou restaurer les zones humides.

Les objectifs opérationnels attendus sont :

- Améliorer notre connaissance quant à la localisation et à la caractérisation des zones humides sur une zone particulièrement intéressante d'un point de vue écologique
- Travailler en concertation avec les propriétaires et/ou gestionnaires des zones humides

Périmètre

La crue centennale allant de Boussières-sur-Sambre à Landrecies

Avancée

Après une validation du cahier des charges par le comité technique, le marché a été lancé. Le bureau d'étude Xavière HARDY est le prestataire.

La réunion de lancement de l'étude a eu lieu le 11 avril 2007. Les relevés de terrain ainsi que les réunions de concertation auront lieu début mai 2007.

Réactions

Monsieur MARTIN souhaite que la DDAF du Nord soit informée des réunions du groupe expert zones humides car ce thème est en relation directe avec l'agriculture.

Monsieur COLLIN indique qu'il a déposé un dossier à la DDA car la loi DTR (loi du 23 février 2005 sur le développement des territoires ruraux) prévoit une défiscalisation des zones humides sur les impôts fonciers non bâti. Les décrets d'application sont passés mais la procédure n'est pas encore en route. Monsieur COLLIN se demande comment le citoyen va s'adresser à son Maire pour bénéficier de cette défiscalisation. Il s'inquiète de savoir si la cartographie zones humides effectuée par le groupe expert zones humides du SAGE va rentrer dans ce cadre.

Groupe de sensibilisation Communication

Présidente : Madame Anne-Marie STIEVENART, Conseillère Régionale, Présidente du Syndicat Mixte des Espaces Naturels

Le circuit d'Obrechies

Contexte :

En 2005, une exposition sur les enjeux de l'eau du territoire a été réalisée dans le cadre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de la Sambre (SAGE Sambre) afin de sensibiliser la population.

Un projet de sensibilisation des habitants sur la notion de bassin versant a été validé par la Commission Locale de l'Eau du SAGE Sambre le 17 mars 2006. Réalisé en partenariat avec le CPIE Bocage de l'Avesnois, il prendra la forme d'un circuit de découverte sur la commune d'Obrechies.

Objectifs :

- Un outil de sensibilisation du grand public sur la notion de bassin versant

Avancées:

- Validation en groupe de travail du public cible, des thématiques
- Validation sur le terrain et avec le maire de la position des bornes
- Validation du texte des bornes et des livrets en cours

La sensibilisation dans le cadre du SAGE

Suite à la réalisation du diagnostic, il est prévu de réaliser un toutes boîtes (un « Nous vous ils ») à destination des habitants. Sa sortie est prévue en Décembre 2007.

De plus, il est prévu d'envoyer aux communes et aux EPCI des articles pour une diffusion de l'état des lieux à travers les documents de communication déjà existants sur le territoire.

La concertation avec les élus et la population dans le cadre de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE)

La Directive Cadre Européenne fixe des objectifs ambitieux : le bon état des masses d'eau en 2015. Une consultation des habitants est prévue. Elle est orchestrée par le CPIE Bocage de l'Avesnois en partenariat avec le PNR de l'Avesnois et l'Agglomération Maubeuge Val de Sambre, notamment concernant les élus.

Sont prévus :

- un programme de formation des associations locales aux enjeux de la DCE
- un cycle de conférence pour les élus (en CLE notamment)
- un audit pour connaître les grands messages à faire passer par territoire

Monsieur RAOULT conclut la réunion en remerciant les participants et les critiques qu'ils ont formulées. Il précise qu'il était nécessaire de réaliser l'état des lieux avec toute la franchise possible. Un prochain texte important va être la directive européenne sur les sols pollués. A l'avenir, le critère de proportionnalité devra jouer (comparaison de l'argent investi et des résultats obtenus). Il faudra au moins stopper la dégradation des masses d'eau, ce qui va nécessiter beaucoup de travail. Celui-ci devra être également réalisé avec nos voisins Belges (projet Interreg en cours sur le bassin versant de la Sambre, dont l'association belge Espace Environnement est le chef de file) et il faudra être vigilant sur les problématiques de sécheresse et d'inondation.

Monsieur RAOULT convie l'ensemble des participants à partager un pot de l'amitié.